

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°021

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE AUX HAUTS DE GRAZAILLES GARANTIE DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR ALOGEA			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La S.A. d'HLM ALOGEA conduit une opération de construction d'une caserne de gendarmerie au lieu-dit Les Hauts de Grazailles. Cette caserne regroupera des locaux de service, techniques ainsi que des logements pour un effectif de 111 officiers, sous-officiers, gendarmes ou personnels civils.

Le Conseil municipal avait validé le 26 septembre 2019 le principe d'octroi d'une garantie des emprunts à réaliser par ALOGEA sur ce projet. L'évaluation de l'opération totale était à l'époque de 19 millions d'euros.

Une convention tripartite (Etat, ALOGEA, Commune) est proposée, dans le cadre du décret n° 2016-1884 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par un office public de l'habitat, destinées aux unités de gendarmerie nationale.

Le financement de la construction est inscrit dans cette convention pour un montant de 30.029.512,98 €:

- Fonds propres ALOGEA : 532.983,79 €
- Emprunt : 29.496.529,19 €

Le financement par emprunt est un PLF (Prêt Logement de Fonction de La Banque des Territoires) indexé sur le Livret A avec une marge de 1 % sur une durée d'amortissement de 40 ans (score Gissler : A1).

Les emprunts pour les opérations relatives au logement social échappent aux trois règles prudentielles (plafonnement par rapport aux recettes de fonctionnement / division des risques / partage des risques).

Compte tenu de l'intérêt local, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à la S.A. d'HLM ALOGEA pour le prêt de 29.496.529,19 € à hauteur de 50 %, le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo ayant également accepté d'apporter sa garantie d'emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28207A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025